

## Directives des syndicats libres des pays de la CECA (2 février 1952)

**Légende:** Le 2 février 1952, les syndicats libres des six pays de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) fixent des directives précises en matière de construction de logements ouvriers.

**Source:** Internationaal Instituut voor Sociale Geschiedenis, Amsterdam. NVV-J.G. van Wouwe (1945-1973). Stukken betreffende Europese en internationale organisaties. Diverse korrespondentie en documentatie.1953-1959, 118.

**Copyright:** Internationaal Instituut voor Sociale Geschiedenis / International Institute of Social History

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/directives\\_des\\_syndicats\\_libres\\_des\\_pays\\_de\\_la\\_ceca\\_2\\_fevrier\\_1952-fr-3e6c0091-d707-46bf-8dae-33b28d34a5e6.html](http://www.cvce.eu/obj/directives_des_syndicats_libres_des_pays_de_la_ceca_2_fevrier_1952-fr-3e6c0091-d707-46bf-8dae-33b28d34a5e6.html)

**Date de dernière mise à jour:** 21/01/2015

## Directives pour un rapport concernant un programme de construction de logements des syndicats libres des pays de la C.E.C.A. (2 février 1952)

A plusieurs reprises les syndicats libres ont déclaré que la construction de logements ouvriers est un des plus urgents problèmes sociaux de l'Europe Occidentale.

Partant de cette idée, la commission permanente du logement de l'Organisation Régional Européenne de la C.I.S.L. a fait des efforts en faveur de la coopération internationale sur le terrain.

### I.

Autant que nous sachons, il n'existe pas une telle coopération ni entre les experts de construction de logements des diverses organisations des mineurs et/ou des métallurgistes des six pays de la C.E.C.A., ni avec les membres représentant les pays en question dans la commission permanente du logement de l'E.R.O./C.I.S.L.

Nous avons l'impression que les contacts existants entre les syndicats dans le cadre de la C.E.C.A. ne sont que d'un caractère général (Comité des 21).

Il est un fait que des représentants des syndicats sont membres de la Commission Consultative pour la Construction de maisons ouvrières et de ses trois sous-commissions. Un de ces Représentants, notre ami Is. Smets, président de la Centrale Générale du Bâtiment, Bois et Industries Diverses, est également président d'une de ces commissions. Cependant nous n'avons pas pu constater que des relations permanentes existent entre les représentants du mouvement syndical dans le cadre de ces commissions spéciales du logement.

Dans le cas que cette impression serait exacte, il serait recommandable de constituer une sorte d'institution de contact entre des experts du bâtiment des syndicats concernés et les centrales syndicales nationales. En cas de besoin on pourrait se servir des expériences faites par la Commission permanente du logement de l'E.R.O.

### II.

Une telle institution aurait donc à projeter une politique du logement pour la C.E.C.A.

Cette politique devrait tenir compte de certaines directives et possibilités ; les suggestions suivantes pourraient servir à la fixation de cette politique.

La politique de construction de logements de la C.E.C.A. devrait être coordonnée avec les programmes de construction de logements des pays affiliés. La commission permanente du logement de l'E.R.O. pourrait fournir - à bref délai - la documentation nécessaire.

Plus spécialement il faut tirer l'attention sur ce qui suit :

a) les renseignements à disposition montrent que l'activité de construction de logements dans quelques pays a atteint son maximum ou presque.

De ce fait, tenant compte d'autres tâches de l'industrie du bâtiment, on peut accepter que la main-d'œuvre disponible de cette branche industrielle est complètement employée.

Dans les pays où cette situation existe, une augmentation de l'activité de construction de logements avec l'aide de la C.E.C.A. (par des moyens financiers) ne pourrait être considérée comme souhaitable que sous les conditions suivantes:

x) s'il fallait donner priorité au logement de mineurs ou d'ouvriers de l'industrie métallurgique sur celui d'ouvriers d'autres industries; par exemple si dans certaines régions il y a pénurie de main-d'œuvre

provoquée par le fait qu'il n'y a pas assez de logements pour héberger les ouvriers ;

ou

xx) si la migration de mineurs ou métallurgistes est nécessaire ;

ou

xxx) s'il serait possible de diminuer considérablement les frais d'exploitation de nouveaux logements, par des moyens mis à disposition par la C.E.C.A. Ceci pourrait être le cas si, par exemple, le taux d'intérêt demandé par la C.E.C.A. serait plus bas que celui demandé sur le marché des capitaux national.

b) On constatera que dans quelques pays il n'y a pas de programmes de construction, de logements adéquates ; en tout cas pas en ce qui concerne le secteur : construction de logements ouvriers. Ici se présente la possibilité de faire exécuter les "Pilot Projects", programmes de construction d'habitations à bon marché.

Les syndicats devraient être les premiers à insister sur l'exécution d'un tel programme, afin qu'à bref délai un grand nombre de logements ouvriers puissent être construits sur des endroits « sensibles ». Par l'exécution de ces programmes on pourrait montrer ce qui peut être fait pour les ouvriers et leurs familles.

Cette tâche est étroitement liée avec le côté technique de la construction d'habitations, parce que dans plusieurs cas les frais élevés - pour une partie le résultat de projets de construction ne répondant pas au but - ont empêché la construction d'un grand nombre de logements ouvriers.

Bien que des problèmes techniques sont de la plus haute importance pour la construction de logements ouvriers, les syndicats pourraient tirer l'attention sur le fait que le développement de nouvelles méthodes de construction n'est pas la tâche la plus importante de la C.E.C.A. sur le terrain de la construction d'habitations. Cette tâche est de construire immédiatement des logements confortables et de le faire aussi rapidement et avantageusement que possible. Afin de pouvoir construire un nombre aussi grand de logements, avec l'argent qui probablement pourrait être mis à disposition, on pourrait partir des idées suivantes :

a) Les rapports des experts de construction confirment une fois de plus le fait connu que les frais de construction des pays de la C.E.C.A. diffèrent considérablement. Les différences sont souvent si importantes – jusqu'à 80% - qu'on peut supposer que des circonstances externes, autres que par exemple des fondations difficiles etc., y jouent un rôle.

De ce fait il serait recommandable de charger un petit groupe d'experts des six pays, ou de quelques pays, de la tâche de faire des projets de programmes pour des logements ouvriers, à bon marché et confortables.

Il fallait profiter des expériences faites pendant les dernières années dans les pays construisant avec des frais de construction relativement bas. Si nécessaire, un échange d'experts des pays construisant avec des frais élevés avec ceux des pays avec des frais bas devrait être effectué ; des matériaux de construction et des pièces détachées comme portes et fenêtres devraient être achetés dans les pays où ils peuvent être fabriqués le plus avantageusement.

Si des droits d'importation élevés rendraient difficile les importations, une subvention spéciale de la C.E.C.A. pour l'égalisation des prix pourrait donner la solution. Si en outre des restrictions quantitatives, comme des quotas et des contingentements, formeraient un obstacle pour les importations, la Haute Autorité devrait se servir de toute son influence pour obtenir des exceptions pour ces buts spéciaux.

Avec des efforts pour obtenir des résultats dans cette direction, les "Pilot Projects" mentionnés sous 1b) ne serviraient non seulement à donner des exemples de logements ouvriers modernes, mais ils pourraient en même temps contribuer à vaincre les difficultés qui dans certains pays rendent difficile, sinon impossible, la construction de logements à bon marché.

En outre la C.E.C.A. pourrait contribuer à l'extension de recherches et à la stimulation de certaines expérimentations, dans le but de montrer comment il est possible de diminuer les frais de construction. Ces recherches et expérimentations devraient se concentrer sur quelques cas incidentels [sic !], parce qu'un certain nombre de systèmes modernes de construction sont en application dans les six pays. De ce fait il serait souhaitable de s'occuper plus spécialement de ce qui est connu et avec lequel des expériences ont déjà été faites, tandis qu'il fallait en même temps se servir des meilleurs experts et des meilleurs matériaux à disposition.

Par conséquent nous sommes d'avis qu'il est désirable que les syndicats continuant à exiger qu'en premier lieu un commencement soit fait de la construction proprement dit de logements, et que des études et des expérimentations approfondies sont actuellement de moindre importance.

### III.

Le problème du financement est à notre avis en premier lieu un problème technique. Si la C.E.C.A. pourrait mettre à disposition des moyens financiers pour la construction de logements, diverses possibilités existeraient.

On devrait se servir de ces possibilités d'une telle manière qu'on donnerait satisfaction aux conditions de la C.E.C.A. de l'un côté, tandis qu'elles seraient acceptables par les pays concernés - vu leur propre politique de construction - de l'autre côté. De cette manière on pourrait le plus rapidement possible obtenir de bons résultats.

Nous sommes d'avis qu'il suffit de mentionner ci-dessous les possibilités entrant en ligne de compte. Elles sont :

- a) des garanties pour la partie non-rendable[sic !]; des subventions éventuelles - par exemple par manière d'un taux d'intérêt bas - seraient à couvrir par des tiers ;
- b) financement du « sommet » ; ou bien par une contribution à fond perdu (ce qui représente en fait une subvention), ou par un emprunt, et une subvention à un taux d'intérêt bas et/ou amortissement différé.